



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf avril, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es :

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire - LAURENT Isabelle, LE FICHER Yoann, LE TOQUIN Stéphanie, TALMONT David, PUISSANT Séverine, LE NET Karine, LE PALLUD Sonia, MARZIN Mikaël, JOUANNIC Anne, RIQUELME Jean-Pierre, CANTE Ghislain, BOURALY Monique

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

DENIS David (pouvoir à ROSELIER Pascal), LORIC Franck (pouvoir à TALMONT David), LORIC Emilie (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), CAMPS Tristan (pouvoir à Nathalie PICAUD), LE HOUEZEC Romy (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LAMOUR Véronique (pouvoir à Didier LE GAILLARD), MOISDON Gabin (pouvoir à POUILLAUDE Maurice)

Absent.es excusé.es : STAEL Gérard

Absent.es : LE TOHIC Morgane

Le Conseil municipal a désigné LE FICHER Yoann en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

ACTUALISATION DE LA LISTE DES BENEFICIAIRES DU « CHEQUE SPORT »

Délibération n°2024_19_04_13

Dès 2016, la commune de Moréac a fait le choix d'encourager l'inscription des jeunes moréacais jusqu'à 15 ans révolus, dans les clubs sportifs de la commune, par la mise en place d'un « Chèque sport » par jeune et par an. D'une valeur de 15,00 €, ce « Chèque sport » sert de bon de réduction sur la licence annuelle au sein d'un club de la commune. L'offre sportive sur la commune s'étant diversifiée, il est proposé d'élargir le bénéfice du « Chèque sport » à tous les jeunes moréacais.es, jusqu'à 15 révolus, pratiquant une activité sportive dans une association de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable de la commission vie associative du 13 février 2024,

Sur proposition du Bureau municipal du 08 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la mise en place du « Chèque sport », soit un chèque participatif par jeune moréacois jusqu'à 15 ans révolus et par an, pour la pratique d'une activité sportive dans une association de la commune de Moréac ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder aux versements aux structures concernées, suite à la présentation par chaque structure de l'ensemble des justificatifs pouvant être jugés nécessaires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents permettant l'application de la présente délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 23 avril 2024*

Le Maire,
Pascal ROSELIER



roselier